

soluë , des Sujets de la Couronne d'Angleterre dès le 21. Decembre 1687. quoi qu'il ne fût proclamé Roi que le 24. Février 1689. pareille à celle que le Roi T. C. a exigée de ceux qui sont légitimement nez ses Sujets, pour leur imputer également un crime capital, de la désobéissance aux volontez de l'un & de l'autre de ces deux Monarques: mais je crois qu'il me sera permis de dire , que les François Réfugiez dans les Païs étrangers , se flaterent en vain, que le Roi Guillaume eût jamais une véritable intention d'employer pas même ses bons offices auprès du Roi T. C. pour leur procurer leur rappel en France, sur le pied qu'ils y étoient avant la revocation de l'Edit de Nantes; ni même aucun soulagement ou adoucissement touchant l'exécution des Edits & des Déclarations renduës contr'eux.

Si le Roi Guillaume avoit eu intention de rendre aux François Religioneux quelques bons offices, il auroit commencé par traiter plus favorablement les Catholiques de la Grande Bretagne, afin de pouvoir être plus aisément écouté sur les demandes qu'il auroit fait en faveur des Protestans de France; afin d'éviter les reproches qu'on lui auroit pû faire, capables de lui fermer la bouche: mais les Princes sont trop jaloux de leur autorité, pour la confondre avec l'intérêt ou l'inclination des Sujets.

VII. Tout ce que les prieres & les sollicitations des Protestans François pûrent obtenir prés des différentes Puissances de leur Communion , auprès desquelles ils avoient